



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT. Vendee

Question écrite n° 17028

Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur le cruel manque de places en CAT dans un département comme la Vendée. L'amendement « Creton » et l'article 22 de la loi du 13 janvier 1989 ne font que reporter le problème en maintenant en IME des handicapés de plus de vingt ans, structure devenue d'ailleurs inadaptée pour eux. D'autre part, leur maintien en IME bloque des places qui font alors défaut aux jeunes handicapés. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour développer les CAT, seule manière d'améliorer la situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tout à fait conscient de l'important retard pris en ce qui concerne l'accueil des adultes handicapés, notamment les personnes handicapées mentales et les polyhandicapés. Il entend œuvrer pour que soient mis à la disposition des personnes handicapées les moyens nécessaires pour leur permettre de réaliser toute l'autonomie dont elles sont capables et d'accéder à l'insertion sociale. Il s'agit en particulier d'offrir une prise en charge adaptée aux nombreux jeunes lourdement handicapés qui sortent des institutions spécialisées pour l'enfance, et qui arrivent à l'âge adulte, par la création d'un nombre de places suffisant tant dans le secteur du travail protégé que dans celui de l'accueil des handicapés les plus lourds. Le Gouvernement a décidé de réaliser un plan pluriannuel de création de places de CAT, qui a été présenté au Parlement lors de l'examen du budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. Il a, en effet, signé avec les grandes associations représentatives des personnes handicapées et de leurs familles, deux protocoles prévoyant, d'une part, la création de 10 800 places de CAT, en quatre ans, auxquelles s'ajoutent 3 600 places d'ateliers protégés, et d'autre part, une réforme des ressources des travailleurs en CAT qui vise à leur garantir un minimum de revenus tout en rationalisant le cumul de la garantie de ressources et de l'allocation aux adultes handicapés. Il s'agit là d'un effort considérable qui va mobiliser les services de l'Etat chargés d'autoriser les opérations et de répartir les moyens nouveaux, mais aussi les associations qui vont devoir mettre au point des projets solides. La répartition par l'Etat des crédits destinés au fonctionnement des nouvelles places de CAT s'opérera naturellement en tenant compte des redeploiements signalés par les préfets. Je rappelle qu'en 1989 les préfets ont proposé globalement la création de 2 800 places gérées par des redeploiements, alors que l'Etat n'a pu en financer que 1 840, ce qui représente il est vrai un effort supérieur de plus de 50 p 100 à celui qui a été réalisé l'année précédente. Il est indispensable que cet effort soit accompagné par celui des conseils généraux qui, depuis les lois de décentralisation, sont responsables de l'hébergement et du maintien à domicile des personnes handicapées et doivent créer des foyers occupationnels pour les adultes disposant d'une certaine autonomie mais ne pouvant travailler, ainsi que des foyers pour l'hébergement de ceux qui exercent leur activité professionnelle en structure de travail protégé. S'agissant du département de la Vendée, il est indiqué à l'honorable parlementaire que celui-ci compte 12 centres d'aide par le travail représentant au total 710 places, ce qui situe ce département nettement au-dessus de la moyenne nationale en ce qui concerne le taux d'équipement en structures de travail protégé.

Données clés

Auteur : [M. Prœl Jean-Luc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17028

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 1989, page 3889